



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2014

***CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 AVRIL
COMPTE RENDU N°4***

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sidonie MACRE, désignée comme secrétaire de séance procède à l'appel nominal.

Présents : M. DERRIEN, Maire, M. DUCHAUSSOY, Mme PETIT, M. DENEUFVE, Mme RICHE, M. RICHARD, Mme BOUQUET, M. ACCARD, Mme DESJONQUERES, Adjoints, Mme THOMAS, Mme SAUMONT, M. PRIN, Mme MACRE, M. ECREPONT, Mme DENEUFVE, M. DESBIENDRAS, Mme SAUTEUR, M. LARZET, M. HAVARD, Mme VANDENBERGHE, Mme GAOUYER, Mme BRIFFARD, Mme DUNEUFGERMAIN, M. LABOULAIS, Mme DUCHAUSSOY, conseillers municipaux.

Absents représentés : M. MAXENCE (pouvoir à M. DUCHAUSSOY), Mme CAUCHY (pouvoir à Mme BOUQUET), M. BARBIER (pouvoir à Mme GAOUYER), M. DUJEANCOURT (pouvoir à Mme DUNEUFGERMAIN).

M. le MAIRE : « Avant de commencer ce Conseil Municipal, je vous propose une modification de l'ordre du jour à savoir la création d'un emploi occasionnel au camping pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre. »

Vote approuvé à l'unanimité.

2) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Point n° 2014/119/DEL/7.10

Conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

- d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % par an (en 2013 : 1 706,01 € brut)
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 2003 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et soit attribuée à Monsieur LESAGE Philippe,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45 € (en 2013) montant révisable selon la demande du Trésorier et les textes fixant les conditions de cette révision.

M. le MAIRE : « Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité. »

3) BUDGETS PRIMITIFS 2014

Documents en annexe n°1.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur :

- . l'ouverture des crédits des différents budgets,
- . l'octroi des subventions communales (merci de remplir le questionnaire joint en annexe n°2 pour les personnes concernées, celui-ci sera à remettre le jour du Conseil Municipal),
N° 2014/120/DEL/7.5

- . le vote des taux des taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, CFE (cotisation foncière entreprise (annexe n°3). N° 2014/121/DEL/7.10.

M. le MAIRE : « Je commence par le premier budget à savoir le budget de la commune. Cette présentation sera constituée des bases de départ qui sont issues du rapport du trésorier municipal. Je vous parlerai des principaux éléments de stratégie 2014. Nous verrons ensuite la revue des chiffres des différents budgets, quelques mots sur les orientations 2015, questions réponses bien sûr et le vote des budgets.

Sur le budget de la commune de Eu, pour commencer, je rappellerai les recommandations de Monsieur LESAGE. Lors de sa présentation des comptes administratifs de 2013. Fin 2013, la capacité d'autofinancement est nulle ce qui signifie qu'il n'y a pas de financement de nouveaux investissements possibles sans recourir à l'emprunt.

Le deuxième point important qu'il nous a signalé est le fond de roulement négatif. Ceci signifie qu'il n'y a aucune réserve pour couvrir le décalage entre la perception des recettes, le versement des subventions et le paiement des dépenses. Cette situation bien entendu, nous l'avons dit il y a deux semaines, est extrêmement préoccupante. Pour trouver une solution à ces deux difficultés, dans les deux cas, seules trois actions sont possibles : augmenter les recettes, diminuer les dépenses, ne pas investir.

Augmenter des recettes, c'est envisageable mais sur des cas très ponctuels de faible impact si on ne veut pas toucher à une augmentation des impôts qui sont déjà très lourds. La piste augmentation des recettes est de peu de rapport.

Diminuer les dépenses et ne pas investir seront donc nos principales marges de manœuvre pour ce budget 2014. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que la reconstitution du fond de roulement est une opération ponctuelle. Il manque par exemple un million d'euros, on économise ou on vend un bien qui appartient à la commune, on reconstitue ce million d'euros et une fois ce fond de roulement constitué,

on ne le consomme pas bien entendu ou très peu et on veille à ce qu'il reste au même niveau. Il n'est alors plus nécessaire de continuer à diminuer les dépenses.

Retrouver une capacité d'autofinancement sera à contrario de la reconstitution du fond de roulement une opération permanente annuelle. En fin de chaque exercice budgétaire, si on veut une capacité d'investissement identique d'autofinancement, l'écart entre les recettes et les dépenses doit être constant. Si les recettes baissent, les dépenses doivent baisser et le train de vie de la mairie est à adapter en permanence à la baisse des recettes. Aujourd'hui, on n'est pas dans une stratégie à moyen terme au niveau de notre état où les recettes de l'Etat vont augmenter. Donc je crois qu'il faut qu'on s'inscrive résolument dans des adaptations de dépenses à nos recettes.

Quelques objectifs à plus ou moins long terme, au minimum deux ans voire trois : remonter le capital restant dû, le laisser de dix à onze millions d'euros ; rétablir un fond de roulement de 1,8 à 2,2 millions d'euros ; retrouver une capacité d'autofinancement de 1,5 à 1,8 millions d'euros et des charges de fonctionnement de 10 à 10,5 millions d'euros, et ceci de façon pérenne, annuelle, chiffres pouvant être modifiés si les dotations de l'Etat baissaient énormément.

Avant de vous communiquer les chiffres détaillés des différents budgets 2014, je vais vous donner une vue synthétique de ce budget de la commune de Eu. Nous avons une baisse des recettes de fonctionnement de 1 652 762 € dont 934 256 € d'excédent de fonctionnement reporté. Nous avons des dépenses de fonctionnement qui vont rester quasiment identiques à celles de 2013 mais avec de nouvelles dépenses 2014 de 570 000 € qui seront compensées en très grande partie par des réductions de dépenses sur un ensemble de postes dont les subventions. Ces augmentations de dépenses concernent le contrat de prestation CREM pour 154 000 €, le contentieux OGEC pour 152 000 €, les activités périscolaires et le temps du midi des centres aérés de 95 000 €, les charges de personnel en augmentation de 128 000 € (c'est la suite de 2013) et la facture énergie électricité de 41 000 €.

Ceci conduit à un différend entre les ressources et les dépenses de 113 700 € d'où un autofinancement quasi nul contre les 1 077 177 € en 2013. Pas d'investissement en 2014, des augmentations de dépenses de 500 000 € environ qui sont dus à des postes que nous ne pouvons pas baisser pour maintenir les dépenses en 2014 des économies à hauteur de 500 000 €.

Concernant les investissements, les points importants : la baisse des recettes d'investissement de 863 576 € avec un emprunt de 1 million d'euros pour combler le déficit d'investissement de 1 887 959 €, le remboursement du capital de 920 000 €, le reste à réaliser de 2013 de 708 800 € et des dépenses d'investissement engagées début 2014 pour 953 900 €, donc en 2014, pas d'investissements nouveaux. Nous avons mis dans le budget une réserve de 208 857 € au cas où sur différents postes, nous aurions des imprévus. Si nous pouvions les éviter, nous ne les ferons pas.

Ce tableau montre clairement que les enjeux et les difficultés proviennent de la baisse d'excédent reporté, de l'augmentation des charges de 2013, difficile à revenir en arrière bien entendu, et des dépenses engagées en investissement hors « reste à réaliser » de 953 000 €. La stratégie pour équilibrer ce budget 2014 a été de recourir à l'emprunt pour 1 million d'euros, de baisser les dépenses de 500 000 € bien sûr afin de ne pas modifier les taux concernant les taxes d'habitation et les taxes foncières. Emprunter moins aurait conduit à augmenter les recettes mais au travers d'une augmentation des impôts et taxes. Ce n'était pas envisageable donc, compte tenu du poids de la fiscalité actuelle.

Je vais à présent passer à la lecture des chiffres du budget 2014 pour la ville d'Eu.

Concernant les recettes de fonctionnement, poste 013-atténuation de charges 230 000 € ; poste 70-produits des services 710 350 € ; poste 73-impôts et taxes 6 981 220 € ; poste 74-dotations et participations 3 421 396 € ; poste 75-autres productions de gestion courante 245 933 € soit un total des recettes de gestion courante de 11 588 899 € ; poste 77-produits exceptionnels 34 200 € ce qui fait un total des recettes réelles de fonctionnement de 11 623 099 €. Total des recettes de fonctionnement donc le total général avec un total reporté poste R002 de 352 855 € ce qui fait un total des recettes de

fonctionnement de 11 975 954 €. Le détail des recettes de fonctionnement se trouve aux pages 7 et 8 du document.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le détail est à la page 2 jusqu'à la page 6. Poste 011-charges à caractère général 3 141 096 € ; poste 012-charges de personnel 6 205 000 € ; poste 014-atténuation des produits 52 898 € ; poste 65 -autres charges de gestion courante 1 794 510 € ce qui fait un total des dépenses de gestion courante de 11 193 504 € ; charges financières 418 100 € ; charges exceptionnelles 5 300 € ; dépenses imprévues 5 000 € ce qui fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 11 621 904 €. Poste 023-virement à la section d'investissement 113 700 € ; poste 042-opérations d'ordre de transfert entre sections 240 350 € soit un total des dépenses d'ordre de fonctionnement de 354 050 € ce qui fait un total général de 11 975 954 € de dépenses de fonctionnement équilibré par les recettes.

Concernant les investissements, en recettes, le détail se trouve aux pages 13 et 14 subvention d'investissement 13 800 € ; emprunts 1 million d'euros ; immobilisations en cours 1 900 € soit un total des recettes d'équipement de 1 015 700 € ; poste 10-dotations fonds divers et réserves 402 365 € ; excédent de fonds capitalisés 1 622 305 € ; d'autres immobilisations financières 6 400 € ; produits des cessions de 304 242 € soit un total des recettes financières de 2 335 312 € ce qui fait un total des recettes réelles d'investissement de 3 351 012 € ; poste 021-virement de la section de fonctionnement 113 700 € ; poste 040-opérations d'ordre de transfert entre sections 240 350 €, soit un total des recettes d'ordre d'investissement de 354 050 €, ce qui nous amène à un total des recettes d'investissement pour l'exercice 2014 à 3 705 062 €.

Concernant les dépenses d'investissement, le détail se trouve aux pages 11 et 12. Immobilisations incorporelles 37 000 € ; poste 204-subvention d'équipement 36 000 € ; poste 21-immobilisations corporelles 89 457 € ; immobilisations en cours 980 000 € soit un total des dépenses d'équipement de 1 142 457 €. Poste 16-emprunts et dettes assimilées 920 000 € ; autres 20 300 € ce qui fait un total des dépenses financières de 940 300 €. Le total des dépenses d'investissement est de 2 082 757 € soit un total général de 2 082 757 € auquel il faut ajouter le solde négatif de 1 887 958 €, ce qui fait des dépenses d'investissement pour l'exercice 2014 de 3 970 716 €.

M. DUCHAUSSOY : « A la page 4, les subventions de fonctionnement. Association sport forme eudoise 200 € ; association sportive du Lycée Anguier 400 € ; badminton club 1 100 € ; COBresle athlétisme 20 000 € ; Handball club 20 000 € ; Eu football club 40 000 € ; association sportive du Collège Louis-Philippe 400 € ; Rugby club de la Bresle 20 000 € ; Vélo club eudois et Breslois 7 000 € ; Tennis de table 5 000 € ; AES les Vikings 300 € ; Union culturiste eudoise 2 000 € ; Société de tir du canton d'Eu 400 € ; Judo club Eu-Mers-Tréport 7 000 € ; Club pédestre IBE 100 € ; Entente cyclo touriste eudoise 500 € ; Moto club Eu-Mers-Tréport 500 € ; Aéroclub Eu-Mers-Tréport 500 € ; Tennis club municipal eudois 2 500 € ; Centre des fontaines 127 517 € ; DDEN 100 € ; Association René Delorière 700 € ; Bibliothèque pour tous 3 500 € ; Scrabble eudois 150 € ; Anciens marins 100 € ; Ludothèque Rayon de soleil 31 914 € ; Association Saint-Laurent 79 295 € ; Jeunes du quartier du Mont Vitôt 1 400 € ; Jeunes du quartier La Busine 1 400 € ; Jeunes du quartier du Champ de Mars 1 400 € ; Scout de France 1 400 € ; Halte garderie Les Lutins 36 000 € ; Association Saint-Jacques 2 602 € ; Couture'Eu 300 € ; Restons jeunes en retraite 1 200 € ; Harmonie municipale 5 000 € ; Les Heures Musicales 1 800 € ; Académie de la Collégiale 2 000 € ; Anciens combattants victimes de guerre 250 € ; Comité des fêtes du Champ de Mars 2 300 € ; Maîtrise de la Collégiale 2 200 € ; Murmure du Son 15 000 € ; Lycée Anguier 3 000 € ; Fédération nationale des Déportés internés résistants patriotes 120 € ; Université Populaire 300 € ; Théâtre des charmes 12 000 € ; Musée des traditions verrières 1 500 € ; Les vieilles soupapes 250 € ; Office de tourisme 190 000 € ; Sauvegarde de la Collégiale 8 000 € ; Les commerçants eudois 2 500 € ; Association des jeunes sapeurs pompiers 500 € ; Associations diverses 24 572 € ; Amicale du personnel communal 8 100 € ; Amicale des sapeurs pompiers 1 000 € ; Société nationale de sauvetage en mer 200 € ; 716^{ème} section des médaillés

militaires 130 € ; ACPG CATM 200 € ; Association des pêcheurs de la Bresle 200 € ; Maquette club eudois 400 € ; Photo club eudois 1 500 € ; Société philatélique 100 €.

Ce qui fait un total de 700 000 €. »

M. le MAIRE : « Y a-t-il des questions concernant ce budget 2014 pour la commune de Eu ? »

Mme BRIFFARD : « Je voudrais intervenir sur les baisses des subventions aux associations sportives. Je voudrais connaître les critères, savoir s'il y aura toujours des subventions exceptionnelles ; par exemple, pour le COB, la course des trois villes sœurs, la corrida, l'opération « courir, sauter, lancer », le handball club de Eu qui avait des subventions exceptionnelles pour un tournoi, l'Eu football club qui avait également des subventions exceptionnelles pour un tournoi, le tennis de table auquel on accordait une subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de leur équipe en national 2, le judo club pour un tournoi, le véloce club eudois et breslois pour lequel on versait des subventions exceptionnelles pour permettre l'organisation des courses cyclistes à la ville d'Eu. »

M. le MAIRE : « Comme il fallait réduire les dépenses donc une part des dépenses a été réduites sur les subventions, il reste pour la partie exceptionnelle à distribuer sur l'ensemble des associations 24 572 €. Ce sont les choix que nous avons faits et sur les 24 000 €, pour l'instant, on se réserve de les attribuer suivant les problèmes que nous allons rencontrer au fur et à mesure de l'année. »

Mme BRIFFARD : « Je viens de vous énumérer un certain nombre de... »

M. le MAIRE : « Mais il fallait réduire les dépenses, on a choisit et on va voter tout à l'heure pour cela. »

Mme BRIFFARD : « Il y a quand même la vie des clubs qui est derrière, par exemple le véloce club eudois et breslois, si vous ne subventionnez pas les courses, le club est en danger. »

M. le MAIRE : « Les clubs sont déjà venus me voir et j'ai déjà donné des réponses, des pistes de travail. Il faut peut-être que les clubs aussi cherchent des subventions ailleurs qu'à la ville d'Eu. »

Mme BRIFFARD : « Mais pourquoi ? »

M. le MAIRE : « Parce que je devais trouver 500 000 € de réductions de dépenses. »

Mme BRIFFARD : « Pourquoi sur le sport parce qu'au travers du budget, c'est vraiment le sport qui « trinque » ? »

M. le MAIRE : « Parce que, pour l'instant, on a essayé de garder, de privilégier toutes les associations qui s'occupent des enfants. »

Mme BRIFFARD : « Et vous trouvez que le sport ne s'occupe pas des enfants ? »

M. le MAIRE : « Si mais il y a aussi dans le sport des associations qui s'occupent des adultes. »

Mme BRIFFARD : « Oui des adultes mais les adultes qui viennent au niveau des clubs. »

M. le MAIRE : « Soyons clairs. Je vous coupe la discussion. On peut la stopper. On a fait un choix. Il fallait réduire les dépenses. Tout à l'heure, quand je vais vous parler de 2015, je vais annoncer aux associations qu'on devra encore raboter les associations d'un montant de 20 % d'euros. Il faut le savoir, j'ai regardé les moyennes en France sur l'argent qui est donné par habitant aux associations.

Notre ville est au double de la moyenne nationale par habitant. On ne peut pas continuer à financer les associations à hauteur de ce qu'elles avaient maintenant. »

Mme BRIFFARD : « Je suis d'accord avec vous mais ne m'avez toujours pas répondu. Pourquoi le sport ? »

M. le MAIRE : « Parce que j'ai choisi de privilégier les associations d'enfants telles que Les Lutins, La halte garderie, la MJC etc ; les choix ont été faits dans ce sens là. Il est certain que les choix peuvent ne pas plaire, je le comprends très bien mais les choix ont été faits. »

Mme BRIFFARD : « Donc j'en résulte que vous avez suivi les propos de Madame DUCHAUSSOY au dernier Conseil Municipal qui disait que les subventions accordées aux associations sportives étaient trop importantes et vous mettez déjà en application lors de ce budget 2014. »

M. le MAIRE : « Mais je vous laisse libre de penser ce que vous voulez Madame. »

Mme BRIFFARD : « Le sport eudois est fortement impacté par ces restrictions budgétaires. La vie de certains clubs est mise en danger avec ces budgets et certaines manifestations sportives risquent de disparaître. Vous ne m'avez pas répondu. Au niveau du COB, aura-t-on toujours la course des trois villes sœurs, la corrida ? »

M. le MAIRE : « Je me suis laissé dire qu'il y avait beaucoup de bénévoles dans ces courses là. »

Mme BRIFFARD : « Certes, il y a des bénévoles mais il y a quand même beaucoup de frais aussi. »

M. le MAIRE : « Je crois que nous allons arrêter la discussion sur les subventions maintenant. »

Mme BRIFFARD : « J'en conclus que c'est quand même regrettable parce qu'au niveau du sport, il y a beaucoup de jeunes qui sont occupés entre autre par nos seniors qui les entourent. »

M. le MAIRE : « Il n'y a plus d'argent, c'est ce qu'il faut vous mettre dans la tête. Donc il faut trouver des économies. Sur les 500 000 € d'économies, il n'y en a que 70 000 € sur les subventions et c'est une réduction de 10 % des subventions uniquement. »

Mme BRIFFARD : « 10 % pour certains clubs, ça fait beaucoup plus de 10 % ? »

M. le MAIRE : « C'est la répartition. On n'a pas fait une moyenne. »

Mme BRIFFARD : « On n'a pas la même façon de calculer. »

M. le MAIRE : « Et on verra tout à l'heure le budget 2015, je ne vais pas vous annoncer de bonnes nouvelles non plus pour 2015. »

M. LABOULAIS : « J'ai une question à poser un peu plus technique. J'entends que si on dit qu'il y a effort collectif à faire, pourquoi pas. On remarque juste que la plupart des associations ont une baisse des subventions. Certaines n'en ont pas c'est-à-dire à part égale. Il y en a tout de même quelques unes qui ont une légère augmentation donc ce n'est pas forcément un effort partagé. C'est une remarque personnelle. Concernant ma question technique, c'est que certaines associations ont une subvention de fonctionnement qui est complétée par une prestation mairie, puis voire des subventions exceptionnelles donc ce n'est pas le même modèle économique pour chacune des associations. Il serait intéressant de voir, pour ces associations là, si c'est imputé sur la subvention de fonctionnement lorsqu'il y a une baisse ou si c'est imputé sur les prestations. C'est très important et cette question là porte sur les associations où il y a des salariés. Le fonctionnement, c'est le minimum pour que l'association puisse exister. Sur de la prestation, cela veut dire qu'il y a une sur le fonctionnement, là ça va poser problème d'autant plus que lorsqu'il y a des partenaires extérieurs, je pense aux partenaires de l'Etat et des collectivités, lorsqu'il y a une demande de subvention par exemple sur une prestation, lorsqu'une municipalité met 1 €, il faut savoir que l'Etat met 1 € derrière, c'est-à-dire que la plupart des subventions de l'Etat, ce n'est jamais un financement à 100 %. On a connu ici l'exemple du PEL mais il y a d'autres dispositifs qui vont arriver sur Jeunesse et sport, lorsque la mairie met 1 €, si vous ne mettez pas 1 €, les Ministères ne mettront pas 1 € derrière donc il y aura une descente crescendo. »

M. le MAIRE : « Je répondrais à nouveau que je sais bien que les périodes de diminution de budget sont des périodes toujours tendues mais les choix ont été faits et je vous rappelle à nouveau que nous avons réussi à faire 500 000 € d'économies sur l'ensemble des postes du budget dont 70 000 € sur 700 000 € uniquement sur les associations. Il faudra bien que tout le monde participe à l'effort de réduction des dépenses de la mairie et ce n'est pas fini. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur LABOULAIS, les subventions ne peuvent pas et ne doivent pas servir aux associations de variables d'ajustement pour boucler leur budget. On a vu certaines associations où les demandes de subventions étaient en augmentation de 270 et de 282 %. C'est absolument ingérable et vous le savez bien. »

M. LABOULAIS : « Oui je le sais bien et c'est pour cela que je dis qu'il est important de préciser si c'est sur du fonctionnement ou sur ce qui est prestations et sur les prestations il y aura une variable possible et c'est normal. S'il y a une baisse d'activité, il y a une baisse aussi. Les sommes que vous avez données, c'est sur la globalité à l'intérieur de ça, il y a du fonctionnement, il y a de l'exceptionnel etc. Sur quoi la baisse va-t-elle être imputée ? Ma question est très technique. »

M. DUCHAUSSOY : « Pour les associations qui s'occupent essentiellement des enfants, nous avons reconduit les subventions à peu près à l'identique de l'année dernière, sans accorder d'augmentation. Il y avait des augmentations de subventions demandées qui étaient je vous l'ai dit fabuleuses, je peux vous montrer les dossiers si vous le souhaitez. Ce n'est pas possible, ça ne peut pas fonctionner comme ça. Je comprends que ça mette en péril certaines associations. Néanmoins, c'est un problème qu'il va falloir étudier et qu'elles-mêmes étudient. On les a d'ailleurs reçues donc elles sont au courant. »

M. LABOULAIS : « J'ai une autre question sur un autre sujet. Sur la page 3- 6256, sur le budget précédent, c'est juste pour savoir de quoi il s'agit. Il est juste écrit – missions 37 000 €, budget précédent qui passe à 10 000 € c'est-à-dire qu'il y a une baisse de 20 000 € ? Quelles sont les missions ? »

M. le MAIRE : « Il s'agit des fouilles préventives. Sur le poste 6256, les frais de missions sont de 7 000 € en 2013, ils passent à 9 000 € en 2014. Les frais de fouilles préventives archéologiques étaient de 30 000 € en 2013 et passent à 10 000 €. »

Mme GAOUYER : « Ce sont les déplacements du personnel pour aller en formation. »

M. le MAIRE : « Pas sur ce chapitre là. »

Mme GAOUYER : « C'est la question que j'ai posée en mairie et c'est ce qu'on m'a répondu. Les personnels quand ils se déplacent pour des formations ont des coûts de déplacement. »

M. le MAIRE : « Je ne pense pas que c'est ça qui corresponde à 20 000 €. »

Mme GAOUYER : La ligne budgétaire était de 37 000 € et on a dépensé 22 999 € donc je ne pense pas qu'on parle de la même chose alors on n'a pas répondu sur la même chose. Il faut faire attention quand on lit « budget précédent » donc il y a eu 22 999 € de dépenses au titre de 2013 et donc là, nous sommes budgétés... »

M. le MAIRE : « Peut-être qu'on ne vous a pas répondu sur la même chose. »

Mme GAOUYER : « Il faudrait peut-être qu'on sache comment on peut poser les questions dans cette mairie. »

M. le MAIRE : « Vous me les posez Madame. »

Mme GAOUYER : « J'ai demandé un rendez-vous auprès de vous et j'attends ce rendez-vous. »

M. le MAIRE : « C'est la première nouvelle. »

Mme GAOUYER : « Cela fait la deuxième fois que je vous en parle en direct. Les actes de passation ne sont pas encore signés. »

M. le MAIRE : « Adressez-vous au secrétariat. »

M. DUCHAUSSOY : « Madame GAOUYER, le 6256, ce sont les missions. On ne prend pas le compte administratif, on fait simplement pour mémoire le budget précédent 37 000 € et la proposition nouvelle du Maire 10 000 €, il n'y a rien là d'extraordinaire. Vous avez pratiqué de la même façon. »

Mme GAOUYER : « Non Monsieur. On a le compte administratif qui nous permet de savoir si on a correctement ajusté l'année précédente. C'est un indicateur. »

M. DUCHAUSSOY : « Oui c'est bien un indicateur mais là c'est simplement un rappel du budget précédent, ce n'est pas autre chose. On ne vous dit pas que vous avez dépensé les 37 000 € l'année dernière, c'est le rappel du budget précédent. C'est vrai pour toutes les lignes, c'est technique, c'est comme cela. »

Mme GAOUYER : « On est en train de dire que ne sont budgétés que 10 000 €, comment fera-t-on ? »

M. le MAIRE : « Le budget, il est en l'état, on peut passer au vote. »

Mme GAOUYER : « Non, j'ai encore d'autres questions parce que nous n'avons pas eu de commission des finances donc les questions que nous aurions posées à la commission des finances, nous n'avons pu les poser. Donc, je vais revenir au chapitre des subventions et vous demander de régler un petit problème technique, nous sommes sur la page 5 et on voit que l'association des Amis des orgues avait 3 900 € et n'a plus rien, et on lit un peu plus bas que la Maîtrise de la Collégiale n'avait rien et a 2 000 €, je pense que c'est la même association dont on parle. »

M. le MAIRE : « Oui bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Donc techniquement, ça ne colle pas sur le jeu d'écriture. C'est un point de détail. »

M. le MAIRE : « Oui c'est un point de détail. »

Mme GAOUYER : « Maintenant, qu'en est-il des associations qui sont nouvellement existantes à Eu et qui ont fait des demandes de subventions ? »

M. le MAIRE : « Elles n'ont pas été retenues. »

Mme GAOUYER : « Elles n'ont pas été retenues, d'accord. Le Photo club eudois qui avait 1 800 € a 1 500 €. Par ailleurs, l'association des Photographes eudois qui avait 1 500 € n'a plus rien. »

M. le MAIRE : « J'ai trouvé anormal qu'il y ait 2 associations de photo clubs dans notre ville. Donc j'ai demandé à ce qu'elles se réunissent et j'ai décidé d'attribuer une seule subvention à l'association la plus ancienne et la plus nombreuse également en nombre de personnes. »

Mme GAOUYER : « D'accord. »

Mme PETIT : « Il y avait 2 clubs de photos à la ville d'Eu dont un avec 5 membres, donc il nous a semblé anormal d'avoir 2 clubs photos et de donner la même somme d'argent à chacun d'eux alors qu'un des clubs est 4 fois plus important que l'autre. Notre ville ne peut pas se permettre d'avoir 2 clubs photos étant donné les difficultés financières que vous connaissez bien. »

Mme GAOUYER : « Pouvez-vous m'expliquer à la page 7, le 73112-cotisation valeur ajoutée entreprise qui était budgétée l'année dernière à 690 520 € et qui a reçu effectivement 690 520 €. On est au chiffre des recettes de fonctionnement. Pourquoi est-ce que là, c'est prévu à 481 000 € ? »

M. DUCHAUSSOY : « La réponse est sur la feuille verte que vous avez à la fin de la notice. »

Mme GAOUYER : « Pouvez-vous m'expliquer la logique de baisse ? »

M. DUCHAUSSOY : « Sur cette feuille ce sont les éléments qui nous ont été communiqués par la trésorerie, ce n'est pas nous qui les avons calculés. »

Mme GAOUYER : « Pouvez-vous m'expliquer à la page 8, au 7473, nous sommes toujours dans des recettes de fonctionnement, il y avait 5 000 € du département qui étaient demandés, nous avons touché 12 000 € dont dedans il y avait la subvention pour le Salon du livre et d'autres manifestations et il n'y a plus rien. Subvention d'OPAH c'est-à-dire qu'on va arrêter l'opération de l'amélioration du logement ? Non ? C'est le fond complémentaire qui arrive du département sur certaines opérations que nous faisons. »

M. DUCHAUSSOY : « Il est maintenant incorporé dans la ligne 74718-autres- pour 44 000 €. »

Mme GAOUYER : « Pouvez-vous m'expliquer ce qu'il va se passer pour le bâtiment de la Croix rouge ? Donc nous avons un sinistre qui a été admis pour être indemnisé. Nous avons touché une première somme qui nous a permis de le couvrir et nous avons un délai de réalisation qui est très court. Faute de tenir ce délai, nous ne toucherions d'indemnité de la compagnie d'assurance. Qu'est-il prévu à ce sujet ? »

M. DUCHAUSSOY : « Pour l'instant, nous étions dans le budget. Vous savez comme moi que nous avons eu un laps de temps très court. Maintenant le budget se termine ce soir et nous allons nous pencher sur ce problème ci dès demain. »

Mme GAOUYER : « D'accord. Vous ne manquerez pas de nous le faire savoir ? »

M. DUCHAUSSOY : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Il y a avait vraiment un délai très court qui de mémoire doit être de 4 ans jour pour jour par rapport au jour du sinistre donc ça va très vite. »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Je prends la parole pour une explication de vote sur le budget. L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif. La tenue de ce débat a pour but d'apporter aux élus des éléments de réflexion sur les projets que la municipalité entend détailler au moment de la présentation du budget primitif. Pris par l'urgence du calendrier électoral, il ne vous a pas été possible de faire ce débat. Cependant, il aurait été souhaitable de recevoir, avec la convocation un rapport de synthèse suffisamment détaillé où l'on aurait pu voir par exemple la liste des principaux investissements à venir, l'évolution des taux de la fiscalité et surtout l'état de l'endettement de la ville avec le détail des emprunts et leur taux d'intérêt.

Malheureusement, je constate, Monsieur le Maire, que vous avez recours à l'emprunt 1 000 000 €. N'y aurait-il pas un moyen d'éviter ce nouvel emprunt qui aggrave encore l'endettement de la ville ? Vous avez fait un petit effort en baissant de 85 000 € le montant des subventions accordées aux associations. Il reste néanmoins encore 700 000 € affectés en subventions.

Sachez que si vous aviez baissé le montant des subventions de 200 000 €, cela aurait permis de baisser de 10 % la taxe d'habitation des contribuables eudois. Plus de 60 associations bénéficient d'aides de la ville. Je rappelle mes propos de la dernière réunion « les associations doivent être autonomes et vivre de leurs recettes. Il est hors de question que les contribuables eudois financent le fonctionnement des associations. Il est bien entendu que les associations de la ville comme l'OTSI et le Centre des fontaines ne sont pas concernées par ce que je viens de dire. Pour finir sur ce poste de dépenses, je souhaiterais que chaque association me fournisse leur bilan 2013, leur budget prévisionnel

2014. En ce qui concerne la dette de la ville, je souhaiterais savoir si la renégociation des emprunts est prévue ?

Monsieur le Maire, en tout état de cause, il est évident que je ne peux pas voter votre budget et que je voterai contre. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous savez bien que nous n'avons pas eu le temps de tenir un débat d'orientation budgétaire et que nous y sommes totalement autorisés l'année du renouvellement du Conseil Municipal. Pour le reste, sur les points financiers, je pense que Monsieur le Maire a déjà répondu dans son intervention avant de présenter le budget. »

Mme GAOUYER : « Je vais tenir quelques propos Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs, pour dire que oui vous avez récupéré une ville où l'encours de la dette est bien en baisse. Oui il vous faut créer du fond de roulement mais il sera partiellement reconstitué dès que vous aurez reçu les subventions de la salle de sport et de la salle des Guise qui représentent environ 1 million d'euros. Oui vous devrez rembourser 920 000 € de capital de la dette au titre de 2014. Oui vous emprunterez 1 million d'euros pour quelques investissements, nous avons eu de votre part des explications disant que c'était à minima en continuant ce qui était en cours. Oui le global du budget est sensiblement aux alentours de 15 millions d'euros en mettant l'investissement et le fonctionnement et en partie les budgets annexes. Oui les taux d'imposition restent les mêmes que ceux fixés en 2007. Oui vous avez évoqué un ensemble de budgets de transition en disant que l'année prochaine sera pire. Mais que devient dans votre projet, je viens de vous évoquer la Croix rouge mais aussi l'ancienne caserne où vous savez qu'il y a des mesures importantes à prendre en terme de mise en sécurité, cette caserne je parle de celle qui se trouve dans les dépendances du Château. L'affecterez-vous à Traditions Verrières et si oui, que ferez-vous des manifestations comme le Salon du livre, le Salon des fèves, le Marché de Noël ? Mais que devient l'aire des campings cars alors que nous avons des accords de subventions et de nombreux problèmes avec des riverains eudois qui se plaignent des campings cars stationnés ?

Mais nous sommes donc comme vous le disiez sur un budget de transition. Oui la crise économique nous oblige toutes et tous, théoriquement est venu le temps de la discussion mais pour autant, nous ne nous faisons pas d'illusions quant à votre détermination et aussi nous savons par avance que nous n'aurons aucune influence sur vos décisions. Oui aujourd'hui vous taclez les clubs de sport qui durant ces dernières années ont augmenté, une côte mal taillée environ de 30 % leurs effectifs de tous âges, hommes et femmes, garçons et filles, les arbitres se sont formés, les entraîneurs ont insufflé leur savoir, les bénévoles se sont investis, les sponsors ont aidé, les résultats s'en sont largement ressentis créant une saine émulation. Je pense que ce week-end, des résultats pour le rugby étaient tout-à-fait époustouflants. Nos jeunes se sont investis mais avec les mesures qui tendent à culpabiliser les clubs, qu'advient-il demain ? Baisseront-ils la voile ? Baisseront-ils le nombre de licenciés ? Dans les ratios que vous avez retrouvés de subventions par ville, en terme de subventions aux différentes associations, il est de tradition de chercher concernant un chef lieu de canton puisque beaucoup d'associations prennent siège social au chef lieu de canton et de voir avec le type de lieu adapté à la culture ou au sport y figure effectivement dans ces sports là, donc je n'ai pas du tout les mêmes ratios que vous dans ceux que j'ai en mémoire.

On voit que nos clubs de sport sont vecteurs de lien social et de solidarité. Ils dépendaient de valeurs de combat, de partage et de solidarité. Pour nous, une collectivité territoriale n'est pas une entreprise qui cherche à dégager de l'excédent mais qui doit vivre selon ses moyens avec un fond de roulement cohérent, sachant qu'avant de toucher les subventions des autres collectivités, la mairie, elle, elle sert de banquier. Sachant aussi que le receveur municipal nous verse pour faire tourner la mairie en terme de fonctionnement 1 million d'euros par mois, c'est le retour de l'impôt. Grâce à notre place de chef lieu de canton, nous avons de gros équipements comme cette mairie, comme l'Hôpital et indépendamment de l'Hôpital, les 160 lits de maisons de retraite, des entreprises, un Lycée de 1 000

élèves, des écoles et des collèges, un centre des impôts avec un receveur, un centre médico social, un centre de pompiers, et qu'il y a aussi l'accueil à Eu de la Communauté de Communes. Surtout, nous avons pour tout cela une certaine activité et cette activité au quotidien est réglée par les 250 commerçants, artisans et services donc il est important de bien parler de notre ville, la ville d'Eu.

Attention, il est important de conforter nos associations culturelles dans leur diversité puisque nous avons 2 théâtres et autant d'autres lieux. Alors pourquoi arrêter de subventionner un des deux clubs photos implantés à Eu depuis 6 ans, eux qui s'étaient spécialisés dans la lecture de la photo et pourquoi leur dire que l'année prochaine, ce serait encore pire. Je vous rappellerais que dans la subvention de fonctionnement, il y avait une partie d'installation qui était à l'intérieur de cette subvention. Nous sommes à un stade où sans discussion, des décisions ont été prises mais quid de la cohésion, nous qui avons souhaité satisfaire les plus exigeants sans exclure les plus distraits. Donc vous semblez vous engager vers une forme d'immobilité en targuant de la situation financière, je vous ai expliqué que la situation financière, on peut en avoir une autre lisibilité, je vous rappelle aussi que lorsque j'ai récupéré la ville, il n'y avait pas de fond de roulement. L'année d'avant a été emprunté l'argent pour payer le personnel donc on voit que cette ville a souvent eu des hauts et des bas financièrement et que là aujourd'hui après le gros investissement de la salle de sport, il est logique de concevoir une partie de ralentissement de l'investissement avant de devoir en envisager d'autres. Je vous évoquais l'ancienne caserne donc il va falloir avoir un élan créateur pour privilégier l'activité à Eu.

Je souhaiterais pour toutes ces raisons que nos concitoyens entre autres qui paient l'impôt et on ne leur retire pas la possibilité d'une certaine jouissance à partager ensemble à la fois les nourritures sportives et les nourritures culturelles donc la qualité de vivre ensemble.

Alors, voilà pourquoi à partir de ces arguments et d'autres que je pourrais expliquer, vous comprendrez que nous nous abstiendrons sur ce budget 2014.

Vous voudrez bien transmettre nos remerciements à l'ensemble des personnels qui œuvrent pour la mairie dans toutes ses composantes et merci de nous avoir écoutés. »

M. le MAIRE : « Merci Madame. Je crois quand même que ce qui nous guide pour l'instant, c'est quand même de redresser la situation financière. Pour l'instant c'est une situation tout de même un peu difficile. Ce que vous nous avez dit ne va pas dans le sens de réduire la pression fiscale. Je crois que c'est clair. Si nous faisons tout ce que vous avez évoqué, il faudrait augmenter la pression fiscale pour pouvoir avoir de l'argent. Pour l'instant notre but est clair, c'est d'adapter les dépenses de fonctionnement de la mairie aux recettes.

Je vous proposerai à la fin de participer, c'était prévu dans mon discours, à un débat d'orientation budgétaire dès le début septembre pour fixer les rendez-vous de 2015. Je compte commencer à préparer le budget 2015 dès septembre et bien sûr, nous organiserons une réunion avec vous sur le sujet. »

Mme GAOUYER : « Comment ferez-vous ne sachant pas les recettes ? »

M. le MAIRE : « Cela peut s'estimer. »

M. LABOULAIS : « Juste une remarque. Je reviens sur les deux clubs photos. Vous pouvez dire « on ne peut pas subventionner deux associations apparemment de même nature » mais je ne peux pas entendre l'argument de Madame PETIT de dire « puisqu'il y a des réductions de »

Mme PETIT : « Non Monsieur permettez-moi de vous répondre. On a l'impression ce soir que nous ne sommes pas aux manettes mais que vous l'êtes encore alors un peu de décence s'il vous plaît. »

M. LABOULAIS : « Je ne l'ai pas été. C'est sur du sens. Si, dans la prochaine vague du budget, si l'année prochaine, il y aura encore des réductions sur les associations, on ne peut pas dire, en argument, que c'est parce qu'il y a deux associations de photographies à Eu, qu'on en subventionne qu'une. »

Mme PETIT : « Je leur ai demandé de se réunir mais pour des raisons personnelles dans lesquelles je ne veux pas entrer dans des disputes personnelles. Elles n'ont pas accepté. »

M. LABOULAIS : « La loi de 1901 c'est un droit, c'est le droit d'expression. »

Mme PETIT : « Cette association peut continuer à exister, elle n'aura pas de subvention et elle se « débrouille ».

M. LABOULAIS : « Tout-à-fait. On peut dire qu'elle ne peut pas être subventionnée parce que vous ne le souhaitez pas mais il y aurait trois ou quatre clubs de photos, ce serait la même chose. »

M. le MAIRE : « Bien sûr. On a uniquement parlé de subventions. On n'a pas dit qu'il fallait que les deux clubs photos fusionnent. C'était le souhait pour avoir une seule subvention. On leur a suggéré, s'ils veulent exister sans subventions, les associations de la loi de 1901 le permettent. La mairie n'a rien à dire sur la création ou la vie d'une association qui respecte la loi mais s'il n'y a pas de subventions, c'est tout. »

M. LABOULAIS : « Je vous remercie Monsieur le Maire mais c'était une nuance peut-être anecdotique mais pour moi qui est importante. »

M. le MAIRE : « Il est hors de question qu'on s'immisce dans les affaires des associations qui ne demandent rien à la mairie. Cela va de soi.

Je propose de passer au vote de ce budget. Qui est contre ? 1 voix contre. Qui s'abstient ? 4 abstentions plus deux pouvoirs. Le reste est pour.

Y a-t-il des documents des présidents d'associations qui ne participent pas au vote concernant leur association ?

Oui. Monsieur LABOULAIS, Madame BOUQUET. »

Mme GAOUYER : « Je vous propose Monsieur le Maire que l'année prochaine, vous lisiez la demande de subvention et la somme octroyée. Ça permettra de discuter point par point ou bien, on vient en mairie les consulter puisque Madame F. DUCHAUSSOY le demandait mais ne savait pas que c'était consultable en mairie. »

M. le MAIRE : « J'accepte votre demande pour l'année prochaine. Nous lirons les deux.

Concernant les taxes, c'est effectué dans un même temps dans le budget mais c'est une autre délibération qui porte le n° 2014/12/DEL/7.10.

Je vous propose à présent de passer à la description du budget Théâtre dont je vous lis les chiffres. Concernant les recettes de fonctionnement, le détail se trouve à la page 4. Atténuations de charges 20 000 € ; produits et services 54 500 € ; dotations et participations 347 399 € ; autres produits de gestion courante 1 000 € soit un total des recettes de gestion courante de 422 899 € ; produits

exceptionnels 55 800 € ; recettes réelles de fonctionnement 478 699 € auquel on ajoute un résultat reporté antérieur de 0,41 € soit un total des recettes de fonctionnement de 478 700 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, poste 011-charges à caractère général 268 040 € ; charges de personnel 196 500 € ; autres charges de gestion courante 10,36 € soit un total des dépenses de gestion courante de 464 550 €. Charges exceptionnelles 400 €, soit un total des dépenses réelles de fonctionnement de 464 950 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 13 749 € soit un total général de 478 700 €.

En page 5, concernant les investissements. Les recettes d'investissements, poste 040-opérations d'ordre de transfert entre sections 13 749 € soit un total de 13 749 €.

Concernant les dépenses, un solde positif de 25 554 € soit un total des recettes d'investissement de 39 304 €. Immobilisations incorporelles 1 600 € ; immobilisations corporelles 21 304 € ; immobilisations en cours 14 500 € soit un total des dépenses d'équipement de 37 404 € ; dépenses réelles d'investissement 37 404 €, total général de dépenses d'investissement 37 404 €.

Y a-t-il des questions ? »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Nous avons un Théâtre magnifique. Les représentations doivent être à la hauteur de ce lieu. C'est l'image de notre ville. Le budget est très important, plus de 500 000 €. Les charges de personnels représentent la moitié du budget, pour un produit des services attendus les entrées bien faibles 44 000 € ce qui représente 8,80 % du budget. Alors on peut se poser des questions. Combien y a-t-il de personnels, de fonctionnaires au Théâtre ? Le programme est-il à la hauteur de ce que les eudois attendent ? Qui contrôle le fonctionnement et les dépenses ? Connait-on le nombre de spectateurs pour l'année 2013 ? Sur chaque spectacle, a-t-on une note de satisfaction ? Une enquête faite auprès des spectateurs ? En ce qui concerne les passations de contrats avec les associations ou artistes, est-il normal de régler les frais de transport en plus de leurs cachets, les frais d'hébergement et de restauration ? Les artistes perçoivent un cachet pour leurs prestations ? A eux de gérer leurs frais. Comme tous les employés ou tous les fonctionnaires, tous les gens qui travaillent.

Je souhaiterais donc avoir plus de détails et d'informations sur le fonctionnement du Théâtre en tout état de cause, pour l'instant, je voterai contre ce budget. »

M. le MAIRE : « Une réponse quand même, sur la partie contrats. Dans les contrats qui sont signés avec les troupes de Théâtre, la partie frais est comprise dedans donc on doit payer, c'est signé. »

Mme PETIT : « Le Théâtre est petit, il y a peu de places et, si nous voulions équilibrer le Théâtre de la ville d'Eu, il faudrait vendre chaque place aux environs de 95 €. La culture coûte cher, nous le savons. Nous sommes en ce moment en train d'examiner de très près le Théâtre de la ville d'Eu. C'est difficile effectivement, ça coûte cher, probablement trop cher. Donnez-nous quelques temps avant de remettre à plat toute une situation, voir comment peut-on faire au mieux pour avoir un beau Théâtre qui satisfasse tout le monde. Je suis d'accord avec vous Madame DUCHAUSSOY qu'il y a certaines représentations qui ne sont probablement pas considérées comme satisfaisantes pour tous les eudois. Cela va demander un peu de temps. Pour l'instant, nous avons des programmes qui sont établis non pas par nous mais par contrats l'année dernière et qui se termineront seulement fin décembre. Donc pour l'instant nous sommes dans une situation un peu difficile, qu'il faut examiner. Je vous assure qu'on ne manquera pas de l'examiner. »

M. le MAIRE : « Avec une vraie volonté de conserver le Théâtre comme un outil de culture.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? 1 voix contre. Qui s'abstient ? Personne. Le reste est pour (28 voix pour).

Nous passons au camping. Le détail à la page 4. En recettes de fonctionnement, poste 70-Produits des services, du domaine et ventes 100,43 € ; poste 73-impôts et taxes 36 500 € ; poste 74-dotations et participations 77 161 € soit un total des recettes de gestion courante de 113 761 € ; produits exceptionnels 8 700 € soit un total des recettes réelles de fonctionnement de 122 461 € ce qui fait un total si on ajoute le résultat reporté de 49,57 € de 122 511 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement. Poste 11-charges à caractère général 35 460 € ; poste 12-charges de personnels 461 900 € ; poste 65-autres charges de gestion courante 400,90 € soit un total des dépenses de gestion courante de 97 760 € ; charges exceptionnelles 50 € soit un total des dépenses réelles de fonctionnement de 97 810 €.

Virements de la section d'investissement 21 943 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 2 757 € soit un total des dépenses d'ordre de fonctionnement de 24 700 € ce qui fait un total de 122 511 €.

Concernant les recettes d'investissement, poste 1068-excédent de fonctionnement 38 830 €, total des recettes financières 38 830 € auquel il faut ajouter des virements de la section de fonctionnement poste 021- 21 943 € ; poste 040-opérations d'ordre de transfert entre sections 2 757 € soit un total des recettes d'ordre d'investissement de 24 700 € et un total général concernant les recettes d'investissement de 63 531 €.

Concernant les dépenses d'investissement, immobilisations corporelles 1 450 € ; immobilisations en cours 23 250 € soit un total des dépenses d'équipement de 24 700 € auquel on ajoute poste 001-solde négatif antérieur 28 830 € ce qui fait un total des dépenses d'investissement de 53 531 €.

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc 29 voix pour. »

A présent nous passons au budget Bragance. En recettes de fonctionnement, poste 70-produits des services 900 € ; autres produits de gestion courante 10 000 € soit un total des recettes de gestion courante de 10 900 € ; un résultat reporté de 11 675 € soit un total des recettes de fonctionnement de 22 576 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, charges à caractère général 7 623 € ; autres charges de gestion courante 12 005 € soit un total des dépenses de gestion courante de 19 628 € auquel il faut ajouter des virements de la section d'investissement pour un montant de 2 948 € ce qui fait un total général de 22 576 € pour les dépenses de fonctionnement.

Nous passons à la page 4 ; concernant les investissements, en recettes, virements de la section de fonctionnement 2 948 € ; un solde positif de 52 € ce qui fait un total des recettes d'investissement de 3 000 € ; immobilisations en cours pour 3 000 €, ce qui représente le total des dépenses d'investissement.

Nous passons au vote s'il n'y a pas de question. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. 29 voix pour.

Le budget assainissement. En recettes d'exploitation, poste 70-vente de produits 80 000 € ; total des recettes de gestion des services 80 000 € auquel il faut ajouter le poste 042-opérations d'ordre de transfert entre sections 33 951 € ce qui fait un total des recettes d'exploitation de 113 951 € ; résultat reporté 135 746 € soit un total des recettes d'exploitation de 249 698 €.

Concernant les dépenses d'exploitation, charges à caractère général 74 000 € ; autres charges de gestion courante 7 000 € soit un total des dépenses de gestion des services de 81 000 € ; dépenses imprévues 10 000 € ; dépenses réelles d'exploitation 91 041 € auquel il faut ajouter des virements de la section d'investissement pour un montant de 41 247 € ce qui fait un total d'opérations d'ordre de

transfert entre sections de 117 409 € et un total des dépenses d'exploitation de 158 656 €, soit un total général de 249 698 €.

Nous passons à la page 4. Concernant les investissements, recettes d'investissement, poste 27-immobilisations financières 34 671 € auquel il faut ajouter le poste 021-virements de la section de fonctionnement de 41 247 € ; opérations d'ordre de transfert entre sections 117 409 € ; opérations patrimoniales 34 671 € soit un total des recettes d'ordre d'investissement de 193 327 € ; un total de 227 998 € ; solde positif de 45 258 € ajouté soit un total des recettes d'investissement de 273 257 €.

Concernant les dépenses d'investissement, immobilisations en cours 140 000 € ; total des dépenses d'équipement 140 000 € ; emprunts et dettes assimilées 22 000 € ; total des dépenses financières 22 000 € ; total des dépenses réelles d'investissement 162 000 € auquel on ajoute des opérations d'ordre de transfert entre sections 33 951 € ; opérations patrimoniales 34 671 € soit un total de dépenses d'ordre d'investissement de 68 622 € ; un total général des dépenses d'investissement de 230 622 €.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. 29 voix pour.

Le dernier budget atelier locatif ELIDIS. En recettes de fonctionnement, poste 70- production de services 14 000 € ; autres produits de gestion courante 43 200 € ; total des recettes de gestion courante 57 200 € auquel il faut ajouter un résultat reporté code R002-3 442 € soit un total des recettes de fonctionnement de 60 643 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, charges à caractère général 17 000 € ; autres charges de gestion courante 43 643 € soit un total des dépenses de gestion courante de 60 643 € qui représente le total des dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes d'investissement, à la page 4, un solde positif de 2 286 € ; des dépenses d'immobilisations en cours de 2 286 € qui est aussi le total des dépenses d'investissement de 2 286 €.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. 29 voix pour. »

4) AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DESIGNATION DES ELUS EN CHARGE DE LA GESTION

Point n°2014/122/DEL/5.3

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément à la réglementation relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, il y a lieu de désigner deux délégués parmi les membres du conseil municipal pour siéger au comité de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage commune aux villes de Le Tréport et Eu.

Il est donc demandé au Conseil municipal de désigner deux élus pour siéger au comité de gestion de cette aire.

M. le MAIRE : « Je propose Monsieur Gilbert DENEUFVE et Madame Corinne DESJONQUERES.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. 29 voix pour. »

5) ASSOCIATION DES VILLES MARRAINES – DESIGNATION D’UN ELU DELEGUE AU PARRAINAGE DE L’UNITE MILITAIRE FILLEULE

Point n° 2014/123/DEL/5.3

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que le 2 février 2013, la Ville d’Eu est devenue marraine de la vedette côtière de surveillance maritime « YSER » de la Gendarmerie Maritime qui est affectée à Dieppe.

L’Association des Villes Marraines sollicite la désignation d’un élu délégué au parrainage de cette unité militaire filleule de la ville d’Eu.

M. le MAIRE : « Le Conseil Municipal propose Monsieur Jean-Luc MAXENCE.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s’abstient ? Personne. 29 voix pour. »

6) ANIMATION « SON, LUMIERE ET PYROTECHNIE » ORGANISEE PAR L’ASSOCIATION LCE (LES COMMERCANTS EUDOIS) – AIDE FINANCIERE

Point n° 2014/124/DEL/5.3

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée que l’Association LCE organise le vendredi 6 juin 2014 une animation « Son, lumière et pyrotechnie » avec la Cie Lilou.

La représentation initialement prévue le dimanche 22 décembre 2013 n’ayant pas pu être donnée pour des raisons météorologiques, cette compagnie propose de revenir gracieusement.

Les comédiens feront une déambulation sur le marché de la ville d’Eu le vendredi matin et interpréteront le spectacle « Les allumeurs d’Etoiles » à la tombée de la nuit.

En raison de ses difficultés actuelles, l’Association LCE sollicite la commune pour une prise en charge de 5 repas des artistes le vendredi midi (5 x 17,70 €).

Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser la Commune à verser cette aide financière d’un montant de 88,50 € à l’Association LCE.

M. le MAIRE : « Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s’abstient ? Personne. 29 voix pour. »

7) POINT SUPPLEMENTAIRE : PERSONNEL COMMUNAL-CREATION D’UN EMPLOI POUR BESOINS OCCASIONNELS-CAMPING MUNICIPAL

Point n° 2014/125/DEL/4.2

M. le MAIRE : « Dans le cadre de l’ouverture du camping municipal les nécessités et la continuité du service exigent l’emploi de personnel pour des besoins occasionnels (accroissement d’activité) (article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

A ce titre, il est proposé la création d’un poste non permanent à temps non complet pour le camping municipal :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (18 heures hebdomadaires), échelon 1, durée du 1^{er} mai 2014 au 30 septembre 2014.
- Ses missions consistent à l'accueil, la surveillance, la réservation, la régie, l'entretien des locaux du camping, l'animation.

Je demande au Conseil Municipal de donner son accord pour la création de cet emploi saisonnier et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. 29 voix pour. »

8) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire

N°2014/033/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Ste SWANK Films distribution. 75013 PARIS – pour les droits liés à une projection publique non commerciale du film « Mulholland drive » de David Lynch, le 19 février 2014 à 20 h au Théâtre Municipal du Château.
Montant des droits : 255 € H.T. soit 269,03 € T.T.C. (TVA à 5,5 %).

N°2014/034/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION BONI AND PROD – 13003 MARSEILLE – pour le spectacle « ALI...AU PAYS DES MERVEILLES » dans le cadre de la soirée humour du 21 mars 2014 à 20 h au Théâtre Municipal du Château.
Montant de la prestation : 3 165 € T.T.C.
Prise en charge par la commune :
- des frais de transport, de restauration et d'hébergement pour 2 personnes,
- de l'installation du matériel de sonorisation,
- du règlement des droits d'auteurs.

N°2014/035/DEC/1.4 Passation d'un contrat de location pour une visseuse-perceuse sans fil avec la Ste « HILTI France » - 78778 MAGNY-LES-HAMEAUX Cédex, pour les besoins des Services Techniques.
L'abonnement annuel à engager au titre de ce contrat est de 197,76 € H.T. soit 237,31 € T.T.C.
Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans et prendra effet à compter de la date de sa signature.

N°2014/036/DEC/1.4 Passation d'une convention avec AIR LIQUIDE – 69792 SAINT PRIEST – pour la mise à disposition d'emballage de gaz ARCAL TIG/MIG SMARTOP Médium pour les Services Techniques de la ville.
La convention prendra effet à la date de signature de la convention, pour une durée de 5 ans. Elle est résiliable annuellement par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de 3 mois.
Le montant de la cotisation annuelle s'élève à la somme de 284 € T.T.C.

N°2014/037/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'Association LA REVEUSE – 45000 ORLEANS – pour l'accueil d'une représentation du concert « Henry Lawes » le 14 mars 2014 à 20 h au Théâtre Municipal du Château.
Montant de la prestation : 4 450 € H.T. soit 5 275 € T.T.C. (TVA 5,5 %).

A ce montant s'ajoutent les frais suivants :

- frais de transport pour 4 personnes sur présentation de facture des billets SNCF 2nde classe,

Prise en charge également des déjeuners et repas du 14/03/14 pour 4 personnes, Hébergement en résidence d'artistes de 4 personnes le 14 mars 2014.

N°2014/038/DEC/1.1 Passation d'un marché à bons de commande pour l'achat et la livraison de fournitures administratives – lot 1 : Fournitures de bureau et lot 3 : enveloppes avec l'entreprise FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS – 76600 LE HAVRE. Ce marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est éventuellement reconductible deux fois pour la même durée par voie expresse.

Montant de la prestation à engager au titre de ce contrat :

Lot n°1 : fournitures de bureau : minimum annuel de 4 000 € H.T. soit 4 800 € T.T.C. et maximum annuel de 11 000 € H.T. soit 13 200 € T.T.C.

Lot n°3 : enveloppes : pas de minimum annuel H.T. et un maximum annuel de 3 000 € H.T. soit 3 600 € T.T.C.

N°2014/039/DEC/1.1 Passation d'un marché à bons de commande pour l'achat et la livraison de fournitures administratives – lot 2 : Papeterie avec l'entreprise SA PAPETERIES LA VICTOIRE – 59 337 TOURCOING CEDEX. Ce marché est conclu pour 12 mois à compter de sa notification. Il est éventuellement reconductible deux fois pour la même durée par voie expresse.

Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat fixe : un minimum annuel de 4 000 € H.T. soit 4 800 € T.T.C. et un maximum annuel de 10 000 € H.T. soit 12 000 € T.T.C.

N°2014/040/DEC/1.1 Reconduction du marché passé avec l'Entreprise SCSJ – 80770 BEAUCHAMPS – relatif à la fourniture de matériaux de construction – lot n°3 : Menuiserie – pour une durée de 12 mois à compter du 26 mars 2014.

N°2014/041/DEC/1.1 Passation d'un marché avec l'entreprise COLLECTIVITES CONSEILS – 75014 PARIS – relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle annuel du délégataire du service public d'assainissement.

Montant de la prestation : 2 437,50 € H.T. soit 2 925,00 € T.T.C.

N°2014/042/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Ste AGORASTORE – 75011 PARIS – pour l'inscription de la commune d'Eu sur un site de courtage aux enchères publiques.

Cette inscription comprend l'hébergement, l'assistance, la maintenance et la formation de l'utilisateur.

Ce contrat prend effet à compter de sa notification pour une période initiale de 4 ans.

Le montant global du contrat s'élève à 900,00 € H.T. soit 1 080,00 € T.T.C. Un taux de 10 % est également applicable pour le prix total fixe au terme de la période d'enchère de chaque produit vendu par la Commune d'Eu.

N°2014/043/DEC/1.4 Passation d'une convention de partenariat culturel avec LES PRODUCTIONS NID DE COUCOU – 22150 HENON – pour l'animation de 24 h d'ateliers théâtre dans les écoles maternelles Primevère et Mélusine de Eu entre le 11 mars 2014 et le 17 avril 2014 dans le cadre d'un CLEAC (Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle) par l'artiste intervenante Raphaëlle Garnier.

Le montant de la prestation s'élève à :

- 1 200 € net de toutes taxes correspondant à la rémunération des ateliers,

- 194,70 € net de toutes taxes correspondant aux défraiements repas (17,70 € x 11 repas)

- 180 € net de toutes taxes correspondant aux frais de déplacement

Soit un total de 1 574,70 € net de toutes taxes.

Il convient également d'ajouter le logement pour 1 personne lors des venues à Eu de l'intervenante.

N°2014/044/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'ASSOCIATION COMEDIENS ET CIE – 92290 CHATENAY MALABRY – pour l'accueil de 4 représentations du spectacle « L'Odyssée » d'après Homère les 27, 28 ,29 mars 2014 (3 scolaires et 1 tout public) au Théâtre du Château.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 15 500 € H.T. soit 16 352,50 € T.T.C. pour les 4 représentations.

A ce montant s'ajoutent les frais de transport pour un montant de 672 € H.T.

Prise en charge également de 13 repas du 27/03 au 29/03 midi et soir et du logement pour 13 personnes du 27/03 au 29/03.

N°2014/045/DEC/1.4 Passation d'un bail pour la location du garage n°4 faisant partie de l'ensemble des garages sis à Eu, Résidence Suzanne Lacore Bd Faidherbe.

Le bail est accepté pour une durée d'un an à compter de la date de signature, renouvelable d'année en année et pour une durée ne pouvant excéder douze années.

Le loyer mensuel est fixé à 38 €.

Il est payable mensuellement et à terme échu le 1^{er} de chaque mois et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers établi par l'INSEE.

N°2014/046/DEC/4/1 Passation d'une convention tripartite entre la VILLE D'EU, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE et L'ASSOCIATION « CENTRE DES FONTAINES » afin de définir les modalités de mise à disposition de personnel de la ville et du Centre Communal d'action sociale pour l'organisation d'un « séjour famille » par le Centre des Fontaines en partenariat avec la Mairie, le CCAS de Eu et la CAF.

Pendant la durée du séjour, du 19 juillet au 26 juillet 2014, un adjoint d'animation et une assistance sociale du CCAS seront missionnés pour un travail quotidien de 7 h 30 à 10 h.

Le coût net de la mise à disposition sera inscrit au budget de l'association bénéficiaire. Il s'agit du salaire net et des contributions sociales afférentes correspondant au temps de la mise à disposition de chacun des personnels.

Cette inscription sera faite sur la base d'un décompte horaire.

N°2014/047/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION CENTRE CLAVIER CREATION – 72310 BESSE SUR BRAYE – pour un spectacle « L'EAU ET LA BIODIVERSITE » le 31 mai 2014 à 17 h 30 dans le Jardin Français.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 4 500 € (L'association n'est pas assujettie à la TVA).

La Commune prendra également en charge :

- les frais de transport, de restauration et d'hébergement pour 3 personnes
- l'installation de matériel de sonorisation
- le règlement des droits d'auteurs.

N°2014/048/DEC/1.4 Passation d'un contrat de prestations de service avec la SARL DEGROISILLE – 76260 LONGROY – pour l'entretien du portail du gymnase rue de la République Bd Gambetta.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 318 € H.T. soit 381,60 € T.T.C. par an.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature et pourra être reconductible, par tacite reconduction, une fois pour la même durée.

N°2014/049/DEC/1.4 Passation d'un contrat de prestations de service avec la Ste DA MAT ET J – 76260 SAINT PIERRE EN VAL – pour l'installation de deux flippers au camping. Le montant de la prestation est gratuit, la Ste DA MAT ET J assure la mise en place et l'entretien des flippers. La commune fournit gracieusement l'électricité. En contrepartie, la Société reverse à la ville 30 % du chiffre d'affaire perçu au camping. Le contrat est conclu pour la durée estivale 2014 (d'avril à septembre) et prend effet à la date de la mise en place des flippers.

N°2014/050/DEC/1.4 Passation d'un contrat de prestations de service avec la STE D.A. CLAUDE PICARD – 76260 FLOCQUES – pour l'installation d'un distributeur automatique de boissons chaudes et un distributeur automatique de boissons froides pour les besoins du camping. Le montant de la prestation est gratuit, la Ste PICARD assure la charge de l'approvisionnement et l'entretien des distributeurs. Le contrat est conclu pour la durée estivale 2014 (d'avril à septembre) et prend effet à la date de sa signature.

N°2014/051/DEC/1.1 Passation d'un avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise BEMO GRAPHIC IMPRIMEUR – 61006 ALENCON - relatif à la conception, la mise en place et l'impression de supports de communication – Lot n°4 : Bulletins et brochures. Le présent avenant intègre la brochure suivante : « brochure en pays littéraire » en 500 exemplaires – 2 270,00 € H.T. soit 2 724,00 € T.T.C. L'avenant n°1 laisse inchangés les montants du marché à bons de commande pour le lot n°4 : minimum : 2 000 € H.T. soit 2 400 € T.T.C. – maximum : 20 000 € H.T. soit 24 000 € T.T.C.

N°2014/052/DEC/1.4 Passation d'une convention de résidence avec l'ASSOCIATION COMEDIENS ET CIE – 92290 CHATENAY MALABRY – pour fixer les participations et les modalités générales de la résidence du spectacle « L'odyssée » au théâtre municipal du Château entre le 17/03/2014 et le 26/03/2014. Durant le temps de résidence, le théâtre a mis à la disposition de la compagnie : les locaux du théâtre, le matériel, des locaux d'hébergement et un régisseur. En outre, le théâtre a organisé les repas pour 13 à 15 artistes durant cette période. Cet apport en nature est valorisé à hauteur de 17 864,80 €

M. le MAIRE : « Vous avez pris connaissance des décisions prises par la précédente équipe municipale.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

Mme F. DUCHAUSSOY : « Concernant le n° 2014/043, je voulais juste intervenir sur la passation d'une convention de partenariat culturel avec les productions Nid de coucou dans les écoles maternelles. Vous n'êtes en rien dans ce choix et la prestation est livrée mais pour moi cette animation d'atelier de Théâtre dans les écoles maternelles, c'est une fois de plus du saupoudrage d'argent public.

Les professeurs des écoles sont formés et payés pour apporter à nos enfants cette éducation artistique en maternelles. A eux de mettre en place les activités ludiques nécessaires au bon développement et à l'épanouissement de nos enfants. Ce que nous attendons de l'école primaire en priorité c'est que nos enfants sachent écrire, compter et lire couramment. Merci. »

Mme GAOUYER : « Je ne vais pas donner la réponse. Je vais poser d'autres questions. Le CLEAC (Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle) est conclu entre la ville et l'Etat, c'est-à-dire que lorsque nous mettons de l'argent, l'Etat met à parité. Donc il considère qu'il faut amener de la culture dans les établissements scolaires. A vous de me répondre Monsieur le Maire sur votre perception de la chose. Doit-on tout remettre en cause, y compris ce qui permet d'amener plus de culture ici que par exemple lorsqu'on habite à Rouen ou au Havre ? »

M. le MAIRE : « Je ne souhaite pas remettre ces points en cause pour le moment. Pas du tout. »

Mme GAOUYER : « Cela me permet de rappeler que le CLEAC figurait dans les lignes budgétaires à « Fêtes et cérémonies ». Je souhaite que ça change d'endroit. Cela n'a rien à voir avec « Fêtes et cérémonies ». Il faut trouver autre chose. Il y a des sommes qui ne se trouvent pas aux endroits où elles doivent être. Le CLEAC c'est un évènement culturel pour les écoles. »

M. le MAIRE : « On regardera cet aspect. »

b) informations diverses.

M. le MAIRE : « La date du prochain Conseil Municipal sera très certainement le 22 mai 2014. Je vous remercie et la séance est levée.

Fin de séance : 20H40

==--==--==